

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** **EnergyGuard DCC SF PART B**
- **Code du produit:** DCCSFB
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture
- **Producteur/fournisseur:**
Monopoly B.V.
Lassusstraat 9A
1075 GV Amsterdam
The Netherlands
Tel: (+31)-20-679-10-27
info@energyguardcorp.com
- **Service chargé des renseignements:** Product Safety Department
- **Renseignements en cas d'urgence:** Tel: (+31)-20-679-10-27

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Carc. Cat. 3
Xn Nocif

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
R 20 Nocif par inhalation.
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.
- **Éléments d'étiquetage SGH**



Danger

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Attention

H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Nom du produit: EnergyGuard DCC SF PART B

(suite de la page 1)

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage:

- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique:

No CAS Désignation

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Code(s) d'identification n.v.t.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles: Pas nécessaire.

(suite page 3)

Nom du produit: EnergyGuard DCC SF PART B

(suite de la page 2)

- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Nom du produit: EnergyGuard DCC SF PART B

(suite de la page 3)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion:	41°C
Point d'ébullition:	190°C

· **Point d'inflammation:** 111°C

· **Température d'inflammation:** 400°C

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 25°C:** 0,0002 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,24 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau:	Pas ou peu miscible
Solvants organiques:	0,0 %

· **Teneur en substances solides:** 100,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Carc. Cat. 3

12 Informations écologiques

- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 5)

Nom du produit: EnergyGuard DCC SF PART B

(suite de la page 4)
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Marine Pollutant:** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -
- "Règlement type" de l'ONU: -

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Carc. Cat. 3
Xn Nocif

- **Phrases R:**
20 Nocif par inhalation.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- **Phrases S:**
1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- **Identification particulière de certaines préparations:**
Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 6)

Nom du produit: EnergyGuard DCC SF PART B

(suite de la page 5)

· **Service établissant la fiche technique:** Product Safety Department

· **Contact:** Tel: (+31)-20-679-10-27

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)